WOLFGANTZEN

Décembre 2022









Bulletin communal

Sommaire

Edito 3
Conseils municipaux 4
Ecole ..... 5 - 7
Périscolaire ..... 7 - 8
Fête des personnes âgées 9
Cérémonie du 11 novembre 10
Cérémonie de la Ste Barbe 11
Maisons fleuries 12
Portrait du mois 13
Bibliothèque 14
Azur FM 15
Infos diverses ..... 15 - 23
Etat civil 24
Liste des entreprises 25
Règles de stationnement 26
Numéros utiles 26
Cérémonie des voeux 27

Directrice de la Communication :
Yvette CORNIAUX et la Commission Communication

Conception : MOSER+ - Décembre 2021 - PCH Imprimerie

Edito

Madame, Monsieur, chère concitoyenne, cher concitoyen,

L'année 2022 va bientôt s'achever, 2023 s'approche à grand pas !

2020, 2021 et maintenant 2022 ont été des années difficiles pour beaucoup d'entre nous. Des catastrophes climatiques, des crises sanitaires, une guerre sur notre continent à 1 000 km seulement de nos frontières, une crise énergétique sans nul pareil. Qui aurait pu pronostiquer cela il y a 36 mois ?

Tous ces événements nous ont obligés à réévaluer régulièrement la situation et nous avons pris des décisions parfois difficiles mais nécessaires.

La plus importante a été de couper l'éclairage public de 23h à 5h. L'augmentation des coûts de l'énergie, le prix du KWH étant multiplié par 3, ne nous laissait pas le choix. Le chauffage des bâtiments publics a également été limité, le prix du gaz étant multiplié par 5. Nous sommes en train de surveiller les consommations de la salle polyvalente. De ces résultats dépendra la poursuite des locations jusqu'à la fin de cette flambée des prix et à un retour à des tarifs « normaux ».

Pour les fêtes de fin d'année, nous avons diminué les illuminations des rues en n'utilisant que du matériel avec des lampes LED. Nos employés des Services Techniques se sont investis pour confectionner des décorations en bois afin de pouvoir garder cette « magie de Noël ». Il nous faut les remercier chaleureusement.

Le périscolaire a ouvert ses portes en septembre. La capacité d'accueil est pratiquement atteinte certains jours. Tous les utilisateurs sont unanimes pour dire que c'est une réussite et nous sommes ravis d'avoir pu porter ce projet de regroupement des structures scolaires et périscolaire jusqu'à son terme.

Le Lotissement Katzenroth 3 est maintenant en cours d'achèvement. Les travaux de voirie du Katzenroth 4 vont débuter début janvier. 11 parcelles seront créées. Ce sera la dernière phase d'urbanisme de ce secteur.

Enfin, nous préparons activement la réception des aînés de notre village qui se déroulera le 11 décembre. Nous allons essayer d'innover un peu afin de marquer le retour de ce moment festif qui n'a pu être organisé depuis 2019.

Je vous souhaite à toutes et à tous, au nom de notre équipe municipale, un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Profitez pleinement de vos proches et amis durant ces quelques jours.
Bonne reprise en janvier et rendez-vous le 20 janvier pour la réception des vœux.

Cordialement,

Votre Maire
Jean-Louis HERBAUT

Conseils municipaux

Conseils Municipaux du 23/08, 11/10 et 06/12/2022

Les principaux points traités ont été les suivants :

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune au groupement de commandes de la Communauté de Communes pour le marché des contrats d'assurance.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat entre les communes de WOLFGANTZEN et d'HEITEREN et la Fédération des Foyers Clubs du Haut-Rhin pour la période scolaire 2022-2023.

Projet d'aménagement du parking près de l'église catholique : en attendant une nouvelle étude à notre demande suite à l'arrivée du nouveau pasteur, il a été décidé de mettre ce projet en veille.

Bâtiment périscolaire : 5 avenants négatifs ont été validés pour un montant de 15 153,40 €.

Le Conseil a approuvé les modifications de statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et notamment le nom qui deviendrait au 1er janvier 2023 : Communauté de Communes Alsace-Rhin-Brisach.

Périmètre délimité des abords des monuments historiques de Neuf-Brisach : après une présentation du dispositif et du périmètre concerné, le Conseil donne un avis favorable à la création de ce périmètre délimité des abords (PDA).

Convention CAF : la nouvelle convention territoriale globale 2022-2025 a été présentée par Mme ZIESSEL, 3° adjointe chargée des affaires scolaires et périscolaires. Après explications des nouveautés, le Conseil a approuvé le document.

Décision modificative budgétaire n° 1 : plusieurs mouvements de crédits ont été approuvés pour un montant de 40 320 €.

Suite à la loi Matras visant à consolider le modèle de sécurité civile, le Conseil a décidé de désigner M. Chris BIRAUD, 2° adjoint, correspondant incendie et secours.

Le Conseil a décidé de confier la mise en œuvre du dispositif des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou de tout acte d'intimidation au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Un projet de jardin partagé porté par l'association « Les liens de la terre » a été présenté au Conseil. Après échanges, il a été décidé d'approuver ce projet et de désigner Mme Hélène GERBER, conseillère, pour suivre et accompagner ce projet. Enfin, il a été décidé de mettre gracieusement à disposition une parcelle de terrain sise derrière l'école maternelle.

Mme Yvette CORNIAUX, 1° adjointe, a présenté les déclarations préalables et les permis de construire pour la période du 24/05 au 10/11/2022.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la SPA de Colmar pour l'année 2023, reconductible dans la limite de 3 années.

Le Conseil a pris acte des rapports sur le prix et la qualité du service public concernant l'eau potable, l'assainissement et les déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

Décision modificative budgétaire n° 2 : plusieurs mouvements de crédits ont été approuvés pour un montant de 22 060 € en budget de fonctionnement et de 3 000 € en budget d'investissement.

Enfin, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart de la prévision budgétaire 2022, soit 286 251.50 € avant le vote du budget prévisionnel 2023.

RENTRÉE SCOLAIRE

Et voilà une nouvelle année scolaire qui débute. Cette année encore, notre école compte 4 classes.

- Une classe de 19 élèves en maternelle : 4PS - 11MS - 4 GS avec 1 Atsem à temps plein,
- une classe de 17 élèves : 7 GS et 10 CP avec 1 Atsem à mi-temps,
- une classe de 20 élèves : 10 CE1 et 10 CE2
- une classe de 22 élèves : 12 CM1 et 10 CM2.



Les GS-CP de Mme Remond.



Les élèves de maternelle de Mmes Laville et Voscher.





Les CM1-CM2 de M. Simonin.



Les CE1-CE2 de Mme Schertzinger-Klein.

NOUVEAUX VISAGES À LA MATERNELLE

Cette année, Morgane Laville (à droite) est titularisée sur le poste d'enseignante à l'école maternelle. Elle est remplacée le jeudi par Julie Voscher (à gauche).

Elles sont toujours soutenues dans leur tâche par notre aide maternelle Corinne Schaedelin (au centre).



LA SEMAINE DU GOÛT



A l'occasion de la semaine du goût, les classes ont dégusté un petit déjeuner allemand pour les classes de maternelle, les GS-CP ont goûté des fruits frais et des fruits secs et ont utilisé ces fruits pour faire un visage rigolo sur une tête en crêpe.

Les CE1-CE2 ont travaillé les fruits de saison tout au long de cette semaine d'octobre avec une citrouille d'halloween en mandarine, des brochettes de kiwis rigolotes et des tartines « illustrées » de visages, d'animaux ou de fleurs.











CONCOURS DE LECTURE À HAUTE VOIX

En juin 2022, les élèves de CP de la classe de Madame Aline Remond ont gagné un concours de lecture à voix haute. Ils ont reçu un livre dédicacé par l'auteur de littérature de jeunesse, Magdalena ainsi que par l'illustrateur, Emmanuel Ristord.



SPECTACLES

Les classes de CE1-CE2 de Mme Schertzinger-Klein Véronique et de CM1-CM2 de M. Simonin Nicolas se sont déplacées à l'Art'Rhéna à Volgelsheim pour assister à un spectacle de marionnettes au mois d'octobre.
Ces classes ont complété leur expérience culturelle par une sortie au théâtre de la Sinne à Mulhouse pour le spectacle loufoque de l'oie sauvage. Ces deux spectacles ont été très appréciés de tous.





Ecole

UN PEU DE SPORT



Les classes de CE1-CE2 de Mme Schertzinger-Klein Véronique et de CM1-CM2 de M. Simonin Nicolas participent à nouveau pour cette année aux activités sportives de l'Usep.

Leur première rencontre était celle de course longue. Chaque élève s'est entraîné et est allé au bout de lui-même lors de cette course. Les CE1 finissent avec une très honorable troisième place, les CE2 et CM1-CM2 ont terminé à la 1ère place.
Bravo à tous pour ces belles performances !

JUDO À L'ÉCOLE





Le club de judo de Sundhoffen propose des séances de découverte du judo aux classes de GS-CP de Mme Remond et de CE1-CE2 de Mme Schertzinger-Klein.
Les élèves ont démarré leur première séance avec beaucoup d'enthousiasme et ont apprécié l'intervention de Camille Schwander, leur professeur pour ces cinq séances de découverte du judo.

Périscolaire

PÉRISCOLAIRE « POMME D'HAPPY »

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Wolfgantzen et d'Heiteren peuvent être accueillis le midi et le soir, en dehors des horaires d'ouverture de l'école, jusqu'à 18h30.

Depuis la rentrée scolaire, l'équipe pédagogique et les enfants ont pu investir les nouveaux locaux fraichement sortis de terre !
Cela est très bénéfique, dû à la proximité avec l'école Louis Hoffert, puisque nous partageons la même cour. Finis les trajets sous la pluie !!

Le périscolaire dispose d'un réfectoire, d'une salle d'activité et d'une salle de sieste pour les plus petits qui viennent les mercredis ou pendant les vacances scolaires.

L'aménagement de ces espaces permet à l'enfant d'évoluer en toute sécurité et sérénité, de développer ses capacités psychomotrices, de s'amuser et de trouver sa place au sein d'un collectif.

Périscolaire

NOS PREMIÈRES VACANCES AU NOUVEAU PÉRISCOLAIRE

L'accueil de loisirs sans hébergement d'automne s'est déroulé du 24 au 28 octobre 2022.

Durant cette semaine, les enfants ont pu découvrir le monde fantastique de leurs supers héros préférés et participer au « campus des supers héros ».

Au programme : création de masques, grand jeu « attaque sur le campus », création d'une fresque géante, atelier cuisine et un tournoi des héros.

L'accueil de loisirs sera fermé pendant la période de Noël, la prochaine période de vacances se déroulera du 20 au 24 février 2023.
Le programme sera communiqué aux familles fin janvier 2023.





DES PROJETS COMMUNS AVEC L'ÉCOLE

Cette année, au vu de la proximité géographique avec l'école, le directeur et son équipe ont décidé de mettre en avant un objectif pédagogique principal : sensibiliser les enfants à leur environnement et aux gestes écologiques.

Pour cela, un potager pédagogique commun va être créé, entre l'école et le périscolaire, durant l'année scolaire et les années à venir.

D'autres animations autour de l'environnement sont prévues : des sorties en forêt, l'aménagement de la cour de l'école, la création de poubelles de tri pour le périscolaire, des bricolages avec du matériel de récupération, etc.

Le but est d'amener les enfants à une approche et une éducation en faveur d'une pratique au développement durable, les aider à devenir des éco-citoyens responsables, et prendre connaissance du fonctionnement d'un potager au fil des saisons.

Ils vont participer à la vie associative du village et aller à la rencontre de professionnels autour de l'environnement et du développement durable.





Fête des personnes âgées

Après une année sans se réunir mais où la distribution de bons cadeaux a été très appréciée, les personnes âgées du village, accompagnées de la Municipalité, se sont retrouvées le 25 juin 2022 pour un après-midi festif au Paradis des Sources à SOULTZMATT.

Nul doute que tous se sont amusés et ont apprécié l'animation-spectacle présentée pendant le repas et suivie par la Revue LOVE, mélange de grâce et de modernité.









Cérémonie du 11 Novembre



Le Maire, Jean-Louis HERBAUT, ses 4 adjoints et une conseillère municipale, accompagnés par l'Adjudant Marc du Régiment de Marche du Tchad stationné à Meyenheim, se sont réunis ce 11 novembre, jour de recueillement de la Nation entière pour nos Morts pour la France. Le Maire a procédé à la lecture du message de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées, et de Mme Patricia MIRALLÈS, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.

Une gerbe a ensuite été déposée au pied du monument aux morts, suivie de la sonnerie aux morts et de la Marseillaise.

Ce jour du 11 Novembre n'est pas un jour de congé, c'est un temps de recueillement, une marque du passé et un choix de l'avenir.

Célébrer le 11 novembre, fêter l'Armistice de 1918, chaque année et en cette année 2022, c'est d'abord commémorer la fin d'un conflit qui fût, on ne le répètera jamais assez, au début du 20ème siècle, le plus meurtrier de l'Histoire du Monde.

Il nous appartient d'entretenir le souvenir de toutes ces victimes et de leurs familles dont les vies se sont brisées sur tous les champs de batailles.

Nous savons bien que les très longues listes de noms gravés dans la pierre de nos Monuments aux Morts de nos villages et de nos villes ne suffisent pas, même si leur lecture est riche d'enseignements sur ce qu'était la France et l'Europe il y a un peu plus d'un siècle. Il nous appartient donc toujours d'aller plus loin, d'associer le souvenir des victimes et la connaissance des causes, des circonstances et des conséquences de cette guerre. C'est un devoir pour notre mémoire collective, pour l'avenir de nos enfants et pour que continue à briller cette flamme du souvenir pour nos aînés morts pour la France.



Cérémonie de la Sainte Barbe



Ah la Sainte-Barbe ! Qui ne connait pas la Sainte-Barbe... Pompiers comme non-initiés, tout le monde a déjà entendu parler de la Sainte-Barbe.

Fêter la Sainte Barbe est souvent un moment privilégié pour réaffirmer la cohésion du groupe, rendre hommage aux disparus. Ensuite, c'est la famille sapeurs-pompiers qui se réunit et partage un moment amical.

La patronne des pompiers a été célébrée samedi 26 novembre, d'abord à l'occasion d'une messe à l'église de Wolfgantzen suivie de la remise de médailles et passage de grades.

Promotions :

- Fabien RAUL, JSP engagé au grade de 1ère classe
- Jean-Charles WOLFSPERGER, caporal promu caporal-chef
- Sebastien ZWINGELSTEIN, sergent promu sergent-chef
- Chris BIRAUD, adjudant promu adjudant-chef
- Alexandre GEYER, adjudant promu adjudant-chef



Médailles d'argent pour 20 ans de service :

- John SUTTER
- Maxime SCHWARTZ
- Jean-Christophe GEYER
- Yann FAVRY

Félicitations aux décorés et promus et merci pour leur engagement. S'engager est un acte, pas un mot.



Merci également à l'indispensable amicale qui, sous la houlette de son président Christophe RECK et de son équipe, fédère, soutient et renforce les actions.

Cette association qui contribue aussi aux œuvres sociales est gage de convivialité et de cohésion du groupe.

Maisons fleuries



Samedi 30 juillet 2022, le jury intercommunal des Maisons Fleuries a accompagné des membres du Conseil Municipal à travers les rues du village pour noter les habitations les plus fleuries.

Après décompte des points, une soirée de remise des prix a réuni les lauréats, les membres du jury, les employés communaux et une partie des élus.

Ce vendredi 18 novembre 2022, dans une ambiance conviviale, les habitants récompensés se sont vus remettre un Poinsettia, un bon d'achat chez un horticulteur local et une petite cabane à insectes, pour offrir un abri aux auxiliaires de leurs jardins et favoriser, à leur échelle, la biodiversité. Le partage d'un verre de l'amitié a permis de se retrouver, de se rencontrer, et d'échanger autour des sujets d'actualité, pour le plus grand plaisir de tous.

PALMARÈS

1 Fleur : Mme VOEGELI Laurence
Mme DAHINDEN Marcelle
Mme LICHTFUSS Annie
M. et Mme HEINRICH Christian

2 Fleurs : M. et Mme HEITZLER François
M. et Mme BAUMANN Pascal
M. et Mme CONRAD Jacky
M. et Mme PATE Raymond
M. et Mme KAUFFMANN Guillaume

3 Fleurs : M. et Mme BIELLMANN Benoit
M. et Mme KAMPER Jean-Claude
Mme RANVIER Fabienne
M. et Mme STRITTMATTER Daniel
M. et Mme PAOLONE Altobrando

Bravo à tous pour l'investissement,
la créativité, la patience et le talent !





Portrait du mois

LUMIÈRE SUR L'ABBÉ BERNARD DIEMUNSCH



Le curé retraité de notre paroisse, Bernard DIEMUNSCH, fête en 2023 son jubilé de diamant : c'est la 60ème année qu'il officie au service de Dieu et de l'Eglise. A cette occasion, nous avons choisi de le mettre à l'honneur dans notre bulletin communal.
Bernard DIEMUNSCH est né le 1er juin 1936 et a grandi à KRUTH dans la vallée de Thann. Dès son plus jeune âge, devenir prêtre est une évidence pour lui.
A 14 ans, il entre au petit séminaire à l'école de ZILLISHEIM. Là, va se produire un drame qui le marquera à vie : il part dans une carrière, accompagné de trois copains, pour chercher des pierres destinées à la construction d'un terrain de sport pour son école. Un éboulement se produit et ses 3 trois copains (dont son meilleur ami) y perdent la vie. Bernard est épargné. Ce terrible accident va confirmer sa vocation : « le destin m'a épargné, je vais consacrer ma vie à prendre soin des autres ». Après sept années d'études difficiles à STRASBOURG, il est ordonné prêtre en juin 1963.
D'abord vicaire trois années à ENSISHEIM, il est détaché au lycée Albert Schweitzer à MULHOUSE en 1967 en tant qu'aumônier. Toujours très impliqué auprès des jeunes, il organise des camps de vacances, crée des foyers, des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) et s'occupera de l'enseignement religieux durant toute sa carrière.
Il accompagne également les jeunes lors des mouvements de mai 1968 pour les soutenir et les protéger en évitant des débordements face aux forces de l'ordre.

Après 9 années, en 1976, il est affecté aux paroisses de Wolfgantzen / Appenwihr / Weckolsheim. « Mais où se situe WOLFGANTZEN ? » Il découvre notre village, ses paroissiens et... le maïs !
Il se souvient de la première personne du village qu'il a rencontrée, Marlyse HEITZLER : « vous pouvez toujours venir, il n'y aura même pas un chat dans votre église »... Difficile de succéder comme curé au très apprécié Abbé Marcel HIMS !
Il ne s'est pas laissé impressionner et, après trois mois caniculaires de travaux au presbytère (en été 1976), Bernard s'installe à WOLFGANTZEN avec ses parents et n'en repartira plus. Il remplit très vite l'église et se lie d'amitié avec les habitants du village.

Bernard est un prêtre moderne dans ses idées : un brin révolutionnaire et progressiste, il a toujours été réfractaire aux idées vieillissantes de l'Eglise. Il est favorable au mariage des prêtres et à l'ouverture du sacerdoce aux femmes, au risque de déplaire à sa hiérarchie. Il se définit comme quelqu'un de simple, ouvert d'esprit, toujours à l'écoute des autres et qui a horreur des préjugés. Il aime rire et a beaucoup d'humour. Il ajoutait souvent des boutades, anecdotes improvisées à ses homélies pour faire sourire l'assemblée rendant les cérémonies plus joyeuses. Il a toujours fait ce qu'il pensait être bon et non ce qu'on voulait lui imposer. C'est notamment cette franchise qui lui a permis d'être une personne très appréciée dans ses paroisses et son village d'adoption.
Pour le clin d'œil, quelques années plus tard, il célèbre un baptême à la prison de COLMAR (alors qu'il y était aumônier). La même Marlyse et son mari Bernard ont accepté, pour lui, d'être marraine et parrain de l'enfant.

Toujours très fédérateur, il a créé la kermesse paroissiale du village qui perdure encore à ce jour et qui unit les paroisses catholiques et protestantes (avec laquelle il a toujours entretenu de bonnes relations).

Plus tard, il prend en charge les paroisses de SUNDHOFFEN, DESSENHEIM, HETTENSHLAG et LOGELHEIM. Il y rencontre Eliane qui va l'épauler dans son travail pour l'administration de ses 6 paroisses et l'aider dans son quotidien en s'occupant de sa maman et de la maison. Ainsi naît une longue amitié qui lui évite aujourd'hui encore de vivre dans une triste solitude que beaucoup de prêtres affrontent au quotidien.

Retraité depuis 2011, il s'adonne aux plaisirs simples de la vie. Il joue aux échecs contre un ordinateur (d'ailleurs, s'il y a des amateurs qui souhaitent l'affronter, il s'en réjouira), il joue aux cartes (belote, tarot) et jeux de société avec Eliane et ses 2 fils. Il assemble des puzzles : aucun puzzle de 2000 ou 3000 pièces ne résiste à son calme et sa patience. Il sort de temps en temps au restaurant et ne s'endort jamais sans avoir complété sa grille de Sudoku tout en mangeant une tablette de chocolat au lait.

Il continue toujours à concélébrer ou célébrer des messes chaque week-end si possible et toujours avec autant de passion et d'engagement.
Bernard reste une figure très importante de notre village. Nous lui souhaitons de l'être encore longtemps.

Si vous souhaitez partager avec le village votre histoire, vos passions ou collection, contactez-nous :
juliette.denier@free.fr

Bibliothèque

Info aux amateurs de livres et lecture…
La bibliothèque municipale est désormais présente sur les réseaux sociaux !

N'hésitez pas à visiter la page Facebook de votre bibliothèque



A travers cette toute nouvelle page, la bibliothèque vous informe de ses actualités et nouveautés ; n'hésitez pas à vous y abonner pour être toujours à la page !

La bibliothèque de Wolfgantzen est municipale et gérée par une association de bénévoles motivés, présidée par Jocelyne DENIER.

Elle a vu le jour voilà plus de 30 ans (1991) dans le cadre du Projet d'École de l'école primaire du village, afin de promouvoir la lecture auprès des enfants et de leurs familles.
Aujourd'hui, elle met à la disposition de tous les habitants du village près de 6 000 ouvrages de tous styles, dont la moitié environ s'adresse aux enfants, et l'autre moitié aux adultes. Polars, science-fiction, romans historiques, biographies, romances, thrillers, albums enfants, BD, documentaires, magazines, …, il y en a pour tous les goûts !

De plus, grâce au partenariat avec la Bibliothèque d'Alsace et aux dons de nos fidèles lecteurs, ce fond est régulièrement renouvelé pour faire place à des nouveautés. L'équipe est toujours à l'écoute des demandes des lecteurs pour choisir les nouveaux ouvrages en fonction de leurs envies.

Pour accéder à ces trésors, la cotisation annuelle s'élève à 5 € et est gratuite jusqu'à 16 ans. Tous les enfants de l'école du village y sont inscrits d'office et la fréquentent régulièrement avec leurs enseignants respectifs.
Alors n'hésitez plus à profiter de ce service local !

La Bibliothèque est actuellement ouverte au public le mercredi de 14h30 à 15h30 mais, suite à l'amélioration de la situation sanitaire, les horaires seront prochainement élargis. Par ailleurs, la bibliothèque peut ouvrir sur rendez-vous selon la disponibilité des bénévoles.

Vous êtes souffrant(e) ou limité(e) dans votre mobilité ? La bibliothèque peut vous livrer vos livres à domicile dans la commune, n'hésitez pas à les contacter par le biais de cette page ou par mail :
bibliowolfgantzen@orange.fr.

Vous avez un peu de temps libre et souhaitez intégrer une équipe dynamique et agréable, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez vous adresser à Gaston et Jocelyne DENIER - 03.89.72.65.62 ou 06.77.61.66.16.

Azur FM

PARTENARIAT COMMUNAUTE DE COMMUNES et AZUR FM

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a mis en place un partenariat avec la radio Azur FM.

Ce partenariat porte sur la diffusion de l'information municipale, intercommunale et associative dans « l'agenda » de la radio. Il permet aux associations reconnues, comités des fêtes, communes, Communauté de Communes et Office du Tourisme, de faire connaître, auprès d'un large public, les projets, réalisations ou manifestations locales ainsi que la diffusion de recrutement associatif.

Exemples de diffusion : kermesse, bals, fêtes, boum, concerts, club du 3ème âge, portes ouvertes, festivals, tournois, marche populaire, expositions, thés dansants,... La communication sur les rencontres sportives est limitée aux seules rencontres exceptionnelles.

Les associations peuvent également bénéficier de campagnes publicitaires à tarif préférentiel ou gratuit, à condition d'en formuler la demande préalable et d'en obtenir l'accord auprès de la radio Azur FM.

Marche à suivre pour annoncer un évènement :
Aller sur le site internet d'Azur FM : http://www.azur-fm.com/
Cliquer sur l'onglet « annoncer une sortie » situé en haut à droite
Remplir les différents champs et cliquer sur « soumettre cette manifestation »

Infos diverses

CARITAS ALSACE : UNE AIDE DE PROXIMITÉ



Caritas Alsace compte sept équipes à Colmar et environs. En 2021, les 225 bénévoles de ce secteur ont aidé 961 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

L'espace Saint-Vincent de Colmar est un lieu d'accueil important pour Caritas Alsace. Il est ouvert tous les jours et propose de l'aide administrative, de l'accompagnement à la recherche d'emploi, des groupes de conversation, des ateliers d'alphabétisation et bien d'autres choses encore. A Colmar, les bénévoles gèrent aussi « la boîte à savon », une boutique solidaire unique en son genre, spécialisée dans les produits d'hygiène.

D'autres équipes particulièrement dynamiques sont actives sur le secteur, comme à Munster, Kaysersberg, Rouffach, ou encore les épiceries solidaires de Volgelsheim et d'Ensisheim, qui aident des centaines de familles à se nourrir dignement. Vous l'avez compris, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Les équipes sont à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. Trouvez en quelques clics l'équipe la plus proche de chez vous sur le nouveau site internet www.caritas-alsace.org.

Infos diverses



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable,** d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour,** même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillasson,** dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes,** surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques ;** privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).



AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- **ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;**
- **interdisez l'accès des lieux.**

DÉMARCHAGE À DOMICILE : COMMENT REPÉRER LES ARNAQUES ?

Le démarchage à domicile (aussi appelé porte-à-porte ou vente à domicile) est une activité commerciale légale et encadrée par la loi. Mais certains délinquants utilisent ce prétexte pour pénétrer dans votre logement afin de commettre un vol ou effectuer un repérage.

Démarchage : distinguer le vrai du faux

- **Les «vrais» démarcheurs** sont des travailleurs indépendants ou rattachés à une entreprise (des VRP : voyageur représentant et placier), qui doivent pouvoir justifier de leur identité et de leur profession. Le contrat signé doit aussi respecter **plusieurs conditions** (délai de rétractation, devis, conditions de paiement) pour être considéré comme valide.
- **Les «faux» démarcheurs** utilisent le prétexte du porte-à-porte pour s'introduire chez vous afin d'effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou de voler de petits objets de valeur. Ils agissent en général par deux.

Les bons gestes

Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques bons réflexes :

- Si vous le pouvez, **vérifiez le nombre de personnes présentes** avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas).
- Exigez la **présentation d'une carte professionnelle**.
- Ne signez rien avant d'avoir le devis en main.
- Ne **versez pas d'argent**, **ne signez pas de chèque**, surtout **antidaté**.
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur.
- **Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17** pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Services



FRANCE SERVICES

COLMAR-EUROPE
5a rue de Zurich
03 89 45 43 53

MUNTZENHEIM
12 rue de Colmar
03 89 49 16 03

NEUF-BRISACH
4 rue de l'Hôtel de ville
03 89 72 51 68

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :

Finances publiques · L'Assurance Maladie · L'Assurance Retraite · Agence nationale des titres sécurisés · pôle emploi · La Poste · msa · justice

Exemples de services proposés dans les France Services :

- Déclarer mes **revenus**
- Faire une demande de **permis de conduire** ou de **carte d'identité**
- Demander une aide (**allocation logement, RSA, retraite**)
- Créer votre espace **Pôle emploi**
- Gérer votre compte **Ameli**

Retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, plan d'accès, permanences, antennes, nouvelles ouvertures...)
sur **france-services.gouv.fr**

ou scannez ce QR code

Infos diverses

REGLEMENTATION PISCINE

Depuis 2018, les piscines non couvertes sont soumises à formalité au titre du Code de l'Urbanisme (art. R. 421-9), au regard de la superficie du bassin. Le Code de l'Urbanisme n'opère pas de distinction entre les piscines enterrées, semi-enterrées ou hors sol (gonflable ou en kit).

- Les piscines d'une superficie inférieure ou égale à 10 m² ne sont pas concernées.
- Les piscines d'une superficie comprise **entre 10 et 100 m² et d'une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m** sont soumises à Déclaration préalable.
- Abri supérieur à 1,80 m de haut et au-delà de 100 m², soumis à Permis de construire.



Sont dispensées de toute formalité les piscines implantées pour une **durée n'excédant pas 3 mois** sur l'année (art. R. 421-5).

A compter du 1er janvier 2023, la règlementation sera appliquée dans la commune. Les propriétaires qui ne respecteront pas cette réglementation s'exposeront à plusieurs sanctions (amende journalière de 75 euros jusqu'à régularisation, démolition, ...).

VIDANGE DES PISCINES

L'été est terminé. Le temps est devenu maussade, froid, et n'est plus propice aux agréables baignades. Il est temps de mettre en hivernage sa piscine et de vider son eau. Vous pouvez alors, être amené à vidanger tout ou partie de l'eau de votre piscine.

En application de l'article R. 1331-2 du Code de la santé publique, il est interdit d'introduire des eaux de vidange de piscine dans les réseaux d'assainissement collectif, c'est-à-dire au tout-à-l'égout.

Si votre piscine est raccordée au réseau collectif d'eau pluviale, vous pouvez y évacuer l'eau de votre piscine à condition d'en avoir arrêté le traitement au chlore 15 jours au préalable. En effet, les eaux pluviales se déversent dans les milieux naturels ; l'objectif est donc de vider la piscine sans polluer l'environnement.



Dans tous les cas, **demandez une autorisation** à la commune et renseignez-vous sur les diverses conditions à respecter avant de vidanger votre piscine (débit maximum autorisé, etc.)

L'évacuation des eaux usagées d'une piscine dans la nature peut être sanctionnée.

30ème ANNIVERSAIRE DE LA ROSELIÈRE

Dès 1983, le conseil municipal de Kunheim avait exprimé le besoin d'une maison de retraite de proximité, mais il était conscient que ce type d'équipement n'était pas à l'échelle d'une seule commune.



L'idée a mûri jusqu'en 1989 où le Dr Claude DEROUSSENT, adjoint au Maire, avait repris le projet en charge. Je voudrais souligner une nouvelle fois que sans la détermination de Claude DEROUSSENT, la Roselière ne serait peut-être pas née à Kunheim.

Les premières admissions à la Roselière ont eu lieu le 3 janvier 1993. Trois mois plus tard, 39 lits sur 60 étaient occupés. En juillet 1993, l'établissement affichait « Complet » et les gestionnaires devaient trouver des solutions pour accueillir davantage de résidents afin de mieux satisfaire les besoins locaux.

Pour créer cet EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), il fallait réunir des partenaires motivés. Raymond GANTZ, Maire de Kunheim et président du SIVOM HARDT-NORD avec le soutien actif de Jean STEIB, Conseiller Général ainsi que de Constant GOERG, alors Président de l'Association des Maires du Canton, a pu convaincre les Maires de ce canton d'entrer dans un partenariat original avec la Commune de Kunheim et le SIVOM HARDT-NORD. Ainsi fut créé le SYMAPAK le 17 mai 1990 (SYndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Âgées à Kunheim) et l'aventure commença avec 0 franc de trésorerie. Les partenaires se sont engagés à garantir les emprunts au prorata du nombre de lits souscrits et à verser 6 000 F / an (= 915 € / an) et par lit dès 1990, puis jusqu'au remboursement des annuités d'emprunts contractés.

Ainsi, le SYMAPAK a pu lancer les études, réaliser des emprunts, percevoir des subventions et des avances pour réaliser les travaux. Une association de gestion, l'AGIMAPAK, fut créée et la Roselière a pu accueillir les premiers résidents le 3 janvier 1993. En 2003, la capacité d'accueil a été augmentée par la création de 6 chambres au 3ème étage de l'aile centrale. L'organisation d'un accueil de jour date de la même époque.

Le 26 juillet 2010, nous avons inauguré l'extension Sud et la restructuration.

Le 25 mai 2019, s'inaugurait l'extension Nord avec la salle d'animation, le grand ascenseur et des bureaux en rez-de-jardin.

Aujourd'hui le partenariat intercommunal concerne 34 communes comptant 49 000 habitants. La Roselière peut accueillir 127 résidents, ce qui correspond à un ratio de 2,6 places pour 1000 habitants.

Voilà pour ce qui est de l'historique !

Infos diverses

Qui aurait pu imaginer il y a 30 ans l'évolution heureuse de notre structure intercommunale devenue Syndicat Mixte ?

Mais l'histoire de la Roselière ne se raconte pas qu'à travers les travaux de construction et d'extension. Elle est fortement marquée par son développement humain et par la vie quotidienne des résidents.

Monsieur Marcel DECKER a été le 1er Directeur de la Roselière jusqu'à sa retraite en 1999. Monsieur Robert KOHLER a pris sa succession en septembre 1999. Il gère la maison avec son cœur, mais aussi avec sa compétence de gestionnaire et la formation qu'il a acquise en gériatrie.

Ensemble, les évolutions ont été anticipées et adaptées aux besoins nouveaux d'accueil pour les personnes dépendantes. L'accueil de jour peut accepter 12 personnes par jour et le transport des personnes est assuré par la structure. La section protégée, qu'on appelle « section des Roseaux », a été conçue en fonction de pathologies particulières.

Les prestations hôtelières de qualité agrémentent la vie de tous les jours des résidents, un personnel motivé et consciencieux ainsi que de nombreux bénévoles s'efforcent d'entretenir la joie de vivre et le cadre de vie.

Des décisions lourdes devaient être prises pour un projet ambitieux qui, heureusement, est maintenant reconnu comme une belle réussite.

Tout cela n'a qu'un but : assurer à nos aînés dépendants un accueil de qualité, des soins adaptés et un cadre de vie agréable pour un coût compétitif.

Raymond GANTZ
Président du SYMAPAK
Du 15/12/1993 au 30/07/2020



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

LA LETTRE CYBER *en région Grand Est*

Décembre 2022

La thématique du mois
LES ACHATS EN LIGNE

? Comment vérifier la fiabilité d'un site internet ?

Dans le domaine du web merchandising, l'achat en ligne est la conclusion d'une transaction commerciale opérée via Internet. Les achats dématérialisés ont connu un véritable essor ces dernières années grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de paiement sécurisé fiables.
Lorsque vous effectuez un achat en ligne, assurez-vous que le site sur lequel vous faites l'achat n'est pas une arnaque. Voici quelques conseils à suivre....

• 1 / Vérifiez l'identité du vendeur ainsi que sa réputation :

Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque » . Dans les résultats de la recherche, vous pourrez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu des mauvaises expériences avec le vendeur.

• 2 / Vérifiez les mentions légales et les CGV :

Les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales : il vous est ainsi possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts, etc. Il est conseillé également de prendre connaissance des conditions générales de vente qui figurent généralement en bas de la page d'accueil. Vous pourrez avoir accès à un certain nombre de renseignements utiles.

• 3 / Attention aux offres « alléchantes » :

Faites attention aux offres trop alléchantes. Elles peuvent parfois cacher des arnaques. Même lorsqu'il ne s'agit pas d'arnaque, les vendeurs en ligne affichent parfois des offres très alléchantes, avec notamment de gros rabais, qui ne correspondent pas toujours à la réalité.



Infos diverses

4 / Méfiez-vous des sites inconnus :

Contrôler les caractéristiques d'un produit acheté en ligne est compliqué puisque vous ne pouvez ni le toucher, ni l'essayer, ni interroger le vendeur. Il vous est donc conseillé de lire attentivement le descriptif du produit.

Dernier conseil : ne vous contentez pas uniquement de la photo !

5 / Ne vous fiez pas uniquement aux avis de consommateurs :

Les faux avis positifs sont monnaie courante. Les avis négatifs rédigés par des concurrents peuvent également apparaître.

6/ Privilégiez un site français ou européen :

Il est conseillé de choisir un site français ou européen, afin de vous garantir des droits (Rétractation par exemple) que ne garantissent pas les sites installés hors de l'Union Européenne.

PLUS D'INFOS

Vous êtes victime d'une arnaque sur internet :

Quels sont les recours ? Voici un guide pour vous aider :
https://www.economie.gouv.fr/cedef/recours-arnaque-internet

Dans le cadre de placements financiers, VÉRIFIEZ avant :

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Un site non gouvernemental existe pour vérifier les sites :

https://franceverif.fr/



Région de gendarmerie du Grand Est
LA LETTRE CYBER en région Grand Est

Directeur de la publication : GCA S. OTTAVI
Responsable éditorial : COL A. SCHWEITZER
Rédacteurs : COL A. SCHWEITZER – MDC M. KNOBLOCH
MAJ (ER) WOLFERT

Si vous souhaitez recevoir cette lettre, envoyez un mail à :
arnaud.schweitzer@gendarmerie.interieur.gouv.fr
mathieu.knobloch@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Suivez l'actualité de la gendarmerie :

Etat Civil

NAISSANCES

Léon STRITTMATTER né le 29.07.2022

Simon BIELLMANN née le 25.08.2022

Charly KLUMPP HERBAUT né le 25.08.2022



MARIAGES

16.07.2022
M. Jonathan LAZARUS et
Mme Betty SAVONA



28.10.2022
M. Cédric BOHRHAUER
et Mme Manon SERGENT



17.09.2022
M. Fatih KORKMAZ et
Mme Deniz BOZKURT

DECES

20.07.2022 : M. Bernard FRANTZ

GRANDS ANNIVERSAIRES

80 ans : Mme Berthe HAEFLINGER le 16 Septembre 2022
80 ans : Mme Christiane ROQUES le 04 Octobre 2022
80 ans : M. Willi SCHNUR le 06 Octobre 2022
90 ans : Mme Hélène WEISS le 15 Novembre 2022
80 ans : M. François HEITZLER le 19 Novembre 2022







ANNIVERSAIRE DE MARIAGE



50 ans :
M. et Mme Francis et Yolande FECHTER

Liste des entreprises

PROFESSIONS MÉDICALES, COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRENEURS DE NOTRE VILLAGE.

ABC ATELIER CHRIS BIRAUD
Sanitaire, chauffage et énergies renouvelables.
2, rue du Champ de Tir
07 71 76 41 30
abcwolfgantzen@orange.fr

ABTPRO
Bureaux d'étude, ingénierie bâtiment
5, rue de la Prairie
03 89 72 70 99

AGENCEMENT DESIGN BOIS
Pose, fabrication et conception de produits
11, rue des Forgerons
03 89 72 64 51
contact@agencement-adb.fr

ANOUK PIN-UP
Sculptrice sur ballons
06 15 95 06 84
anouk.sculpt.68@gmail.com
Https://www.pinup-ballons.fr

AS BATIMENT
Maçonnerie et bâtiments
3, rue des Forgerons
09 53 24 02 70
as.batiment@hotmail.fr

AUTO JB PERFORMANCE
Atelier de réparation automobile
5, rue des Forgerons
03 68 07 40 02
autojbperformance@orange.fr

AUTO-MOTO-BATEAU ECOLE
Auto-école
Rue Principale
03 89 72 53 33

BIO CLEAN CONCEPT
Nettoyage courant des bâtiments, services aux entreprises
25, rue Principale
ellispher.fr

CABINET INFIRMIER
Cabinet et soins à domicile
33, rue Principale
03 89 72 36 98

CABINET DE KINESITHERAPIE ET OSTEOPATHIE
2, rue des Artisans
Kinésithérapie 03 89 72 96 57
Ostéopathie 07 86 84 72 84
doctolib.fr

CABINET D'ORTHOPHONIE
Bilan et rééducation orthophonique
10, rue des Artisans
03 89 27 65 49

ORTHOPHONISTE
CHICHE Camille
5 rue du Noyer
06 59 28 94 45

CABINET D'ORTHOPTIE
Bilan et rééducation orthoptique
21, rue des Artisans
03 89 22 75 50

CHARPENTERIE DUFNER
Charpente, couverture et zinguerie
8, rue de la Prairie
03 89 72 98 62
holzbau.dufner@wanadoo.fr

CREAFERM
Fenêtres tous matériaux, portes d'entrée, volets roulants et battants, portails, clôtures, stores et pergolas
ZA – RD 290
03 89 86 13 53
contact@creaferm.com

DSK FERMETURES
Portes, fenêtres, volets, portes de garage, portails et clôtures.
11, rue des Forgerons
06 01 27 03 60
secretariat@dsk-fermetures.fr

DO MI FA
Aide à domicile
43, rue Principale
03 89 72 59 39
aide-a-domicile@domifa.fr

E.L.S.E
Entreprise générale d'électricité
ZA – RD 290
06 71 38 22 99
else.ludwig@free.fr

ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE L. SCHERTZINGER
Entreprise d'électricité générale
56, rue Principale
03 89 72 56 14
schertzelec@aol.com

GREILSAMMER
Prestataires du transport et de la logistique
3, rue Principale
03 89 72 51 25
gf@greilsammer.com

JS PISCINES
Construction et réparation de piscines, spas et saunas
4, rue des Pommiers
07 83 41 03 00
contact@jspiscines.fr

KNAUF
Solutions d'aménagement intérieur et d'isolation thermique et acoustique des bâtiments
ZA - Rue Principale
03 89 72 11 00
www.knauf.fr

KORKMAZ GROUPE
Entreprise spécialisée dans le second œuvre
44, rue Principale
06 89 43 17 19
korkmazgroupe@gmail.com

LE CARROUSSEL DES LYS
Atelier de couture
4 impasse de l'Arbre Vert
06 37 15 72 53

PERFEKTAUX
Courtier financier et coach immobilier
17, rue des Vosges
06 13 97 73 97
fcourty@immosurmesure.fr

RECK
Maîtres zingueurs
1, rue des Serruriers
03 89 72 81 57
info@reckcouverture.fr

REHATRANS
Fabrication, import et distribution des produits aux revendeurs de matériels médicaux
4, rue des Forgerons
03 89 79 17 77

RESTAURANT KASTENWALD
37, rue Principale
03 89 27 39 99
restaurant.kastenwald@gmail.com

SARL SAVEURS ET FRAICHEUR BIO
Paniers bio locaux
3, Rue des Serruriers
03 89 23 78 37
www.lepanierfraicheurbio.fr

SAV DISTRI CHAUFF
Vente, installation de climatisation
2A, rue du Champ de Tir
03 89 72 80 97

STYLE PNEU
Vente et montage de pneus
3, Rue Principale
03 89 27 70 71



Règles de stationnement

Par arrêté n° 60/2022 du 23 novembre 2022, il a été validé l'interdiction de stationnement et d'arrêt, déclarés gênant ou dangereux sur l'ensemble des voies de la commune où un marquage au sol est matérialisé d'une **BANDE JAUNE** continue ou discontinue, notamment dans les secteurs ci-dessous en raison de la gêne occasionnée pour les usagers :

- N° 2 et 4 rue de la Gare
- N° 14 au 16 rue du Champ de Tir
- N° 19 au 21 rue des Jardins
- N° 3A au 3E rue des Vosges

Par ce même arrêté, un stationnement réglementé et délimité est institué dans la rue du Champ de Tir et la Route d'Appenwihr. Le stationnement est interdit hors cases lorsque des emplacements de stationnement sont matérialisés par des cases sur le trottoir.

Le non-respect des dispositions de cet arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Numéros utiles



SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
COMCOM PAYS RHIN-BRISACH	03 89 72 56 49
EAU (Syndicat de la PLAINE du RHIN)	03 89 72 69 55
VIALIS - UEM Standard	03 89 72 29 90
VIALIS - UEM Urgence - Dépannage électricité	08 06 80 78 10
GAZ Urgence	08 00 47 33 33
GAZ Demande de raccordement	09 69 36 35 34
BRIGADE VERTE	03 89 74 84 04
GENDARMERIE Neuf-Brisach	03 89 72 56 87
SPA COLMAR	03 89 41 16 53

Cérémonie des voeux

La traditionnelle cérémonie des voeux aura lieu

le 20 janvier 2023 à 19h00

à la salle des fêtes de WOLFGANTZEN



Bonne Année









Mairie de Wolfgantzen
35, rue Principale
03 89 72 57 70
mairie@wolfgantzen.fr
https://www.wolfgantzen.fr

Ouverture au public :
Lundi et vendredi de 09 h à 12 h
Mercredi de 14 h à 19 h